

Situation journalière des principaux grands barrages de la Région Souss-Massa

Barrages	25/11/2019			25/11/2018	
	Capacité normale Mm ³	Reserve Mm ³	Taux de remplissage (%)	Reserve Mm ³	Taux de remplissage (%)
Abdelmoumen	198,4	30,5	15,4	53,5	27,0
Dihila	0,2	0,2	76,3	0,2	66,8
Prince Moulay Abdellah	90,6	18,5	20,4	45,4	50,1
Aoulouz	89,0	66,4	74,7	89,0	100,0
Mokhtar Soussi	39,8	20,3	51,1	39,8	100,0
Youssef Ben Tachfine	298,9	38,6	12,9	81,5	27,3
Ahl Souss	4,7	3,2	68,3	4,7	99,9
Imi El Kheng	9,8	6,2	63,1	9,8	100,0
Mansour Eddahbi	445,3	209,4	47,0	247,7	55,6

SOURCE : MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU

Souss-Massa. Les barrages ont soif!

En attendant la mise en service, en 2021, de la station de dessalement de l'eau de mer, le déficit de la pluviométrie a aggravé le taux de remplissage des barrages. Celui de Youssef Ben Tachfine, qui irrigue la plaine des Chtouka, présente un déficit chronique de 12,9%.

Yassine Saber
y.saber@leseco.ma

L'année hydrologique 2019-2020 s'annonce difficile pour la région Souss-Massa qui pâtit déjà du stress hydrique. À l'année exceptionnelle, solutions exceptionnelles. En attendant la mise en service, courant 2021, du projet mutualisé de station de dessalement de l'eau de mer destiné à l'irrigation agricole et à l'usage d'eau potable dans la localité de Douira (région de Chtouka), la sécheresse continue d'exercer sa pression sur l'agriculture et l'élevage, surtout au niveau de la plaine des Chtouka, déjà déclarée en pénurie d'eau. En effet, le décret n°2-17-596 qui délimite le porte délimitation du périmètre de sauvegarde et déclaration de l'état de pénurie d'eau au niveau de cette zone, a été publié le 16 novembre 2017 au Bulletin officiel.

À peine de 33% de taux de remplissage

Cette situation de déficit physique et structurel de la pluviométrie a largement altéré, cette année, le taux de remplissage des barrages de la région. La situation journalière du 25 novembre 2019 fait ressortir

un taux de remplissage total d'à peine 33% (voir le tableau). Néanmoins, c'est le barrage Youssef Ben Tachfine (Oued Massa) qui irrigue la plaine des Chtouka (première zone primeuriste du royaume) qui présente un déficit chronique de 12,9%. Il est suivi du barrage Abdelmoumen sur Oued Issen (Taroudant) qui affiche actuellement 15,4% de taux de remplissage, et du barrage Prince Moulay Abdellah, au niveau de Tamri, dont le taux de remplissage se situe aux alentours de 20,4%.

Une dérogation spéciale pour les puits

Si, à l'intérieur du périmètre de la plaine des Chtouka, les autorisations et concessions relatives au creusement de puits et forages ou prélèvement d'eau sont soumises aux restrictions, un nouvel arrêté vient autoriser les usagers de points d'eau non autorisés à les approfondir ou les remplacer. Il s'agit d'opérations de creusement ou de substitution, en attendant la fin de l'opération de recensement des points d'eau en faveur des

exploitations agricoles. Cette dérogation spéciale afférente à l'approfondissement et au creusement des points d'eau autorisés permettra de remédier à la situation des exploitations agricoles, mais aussi à celle des petits agriculteurs, population la plus touchée par cette situation. Ces derniers ne disposent pas de puits et comptent sur l'eau du barrage Youssef Ben Tachfine pour l'irrigation agricole de leurs cultures.

Une dotation supplémentaire de 1 million de m³

Une dotation supplémentaire d'un million de mètres cubes a été consacrée, selon l'Office de mise en valeur agricole (ORMVA) de Souss-Massa, à l'irrigation agricole, surtout pour cette catégorie. En effet, l'eau agricole représente près de 40% du coût de production; il faut y ajouter les intrants agricoles, l'achat des semences et l'équipement agricole, en plus de la main-d'œuvre et d'autres facteurs de production. Plusieurs actions ont également été prises par l'Agence du bassin hydraulique Souss-Massa et les autres intervenants, notamment la mobilisation des eaux souterraines et l'adoption de mesures de restrictions d'eau. Parallèlement, une série de rencontres ont été tenues, la dernière (tenue le vendredi 22 novembre 2019) relative au Comité de l'eau avec l'Agence du bassin hydraulique du Souss-Massa. Elle a été précédée par d'autres avec le directeur de l'ORMVA Souss-Massa et le wali de la région concernant les problèmes que rencontre cette année la profession, particulièrement les filières primeuriste et agrumicole.